

## Programme de formation

FORMATION GESTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES : PLANS DE PRÉVENTION

### But de la formation

**Le chef de l'entreprise utilisatrice et au chef de l'entreprise extérieure (EE) prennent des mesures de prévention et protection lorsqu'une EE fait intervenir des travailleurs pour exécuter ou participer à l'exécution d'une opération (Décret du 20 février 1992, Arrêté du 19 mars 1993, Arrêté du 26 avril 1996, Article R4511-1 et suivants du CT).**

- Connaître et identifier les textes et exigences réglementaires liés aux interventions d'entreprises extérieures de son activité
- Identifier le partage des responsabilités
- Mettre en place un plan de prévention des risques et le protocole de sécurité
- Coordonner la sécurité des interventions d'entreprises

**MOYENNE DE SATISFACTION GLOBALE DES STAGIAIRES A CETTE FORMATION (de janvier à décembre 2021) : 3,33 sur 4**

**Un taux de recommandation ou resuivront une formation avec BE IN QSE (de janvier à décembre 2021) : 100%**

### Objectifs pédagogiques

1. Connaître et identifier les textes et exigences réglementaires liés aux interventions d'entreprises extérieures de son activité
2. Identifier le partage des responsabilités
3. Mettre en place un plan de prévention des risques et le protocole de sécurité
4. Coordonner la sécurité des interventions d'entreprises

### Pré-requis

Aucun prérequis

### Type de public

Chefs d'entreprise, responsables de chantier, Chefs d'équipe, prévention Correspondants sécurité, Référents sécurité, Relais sécurité, Chargés de sécurité Chefs d'entreprise, responsables de chantier, Chefs d'équipe, prévention Correspondants sécurité, Référents sécurité, Relais sécurité, Chargés de sécurité

**Participants** : 4 à 12 maximum

**Modalités et délais d'accès** : Sur demande par téléphone, par mail, ou site internet.

Via la fiche de pré-inscription (formation inter). Délais selon l'agenda des sessions inter : 2 jours avant le début de la formation selon la disponibilité des places). Délais pour les sessions intra : à convenir ensemble.

**Accessibilité des locaux aux PMR** : Oui (locaux de BE IN QSE)

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : Merci de nous contacter pour vous faire

une étude personnalisée.

**Coût de la formation** : A partir de 900€ HT/groupe.

## **Moyens pédagogiques**

---

Vidéo projecteur, vidéos, ordinateur, logiciels,.

## **Sanction de la formation**

---

Evaluation de l'atteinte des objectifs : QCM en fin de formation Délivrance d'une Attestation de formation.

## **Méthodes pédagogiques**

---

- Exposés théoriques illustrés par des études de cas
- Echanges
- Formation interactive et utilisation de logiciel ludique en ligne
- La formation est animée par un formateur disposant d'une qualification en Santé Sécurité et Condition de Travail et justifiant d'une expérience dans les domaines concernés

## **Durée**

---

7 heures (1 jour).

## **Programme**

---

### **Interventions d'entreprises extérieures : Cadre réglementaire**

- Le code du travail, les décrets et arrêtés
- Le décret du 20 février 1992 (Plan de Prévention)
- Le décret du 26 décembre 1994 et la circulaire du 10 avril 1996 (Plan Général de Coordination)
- L'arrêté du 19 mars 1993 (liste des travaux dangereux)
- L'arrêté du 26 avril 1996 (Protocole de Sécurité : opérations de chargement et de déchargement)

### **Rôles et responsabilités des interventions**

- Le chef d'entreprise utilisatrice. Le chef d'entreprise extérieure.
- Les interlocuteurs et acteurs :
- CHSCT
- Inspecteur du travail
- CARSAT
- Médecin du travail

### **Coordination de la sécurité lors des interventions Préparer un Plan de Prévention (PdP)**

- L'Analyse des risques
- L'Inspection commune préalable
- Les mesures de prévention

### **Cas pratique**

- Rédiger, communiquer et faire vivre un plan de prévention
- La rédaction du plan de prévention
- Communication - Suivi pendant les opérations
- Mise à jour du plan de prévention

### **Cas pratique**

- Protocole de Sécurité (PS)
- Cas pratique Le système documentaire de l'entreprise Autorisation de travail

### **Cas particuliers**

- Permis spécifiques
- Les travaux par points chauds et le permis de feu
- Les chantiers clos et indépendants